

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur le poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de réduire la publication des insertions requies et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 MAI

L'ESSAI DE MOBILISATION

On sait que le ministre de la guerre a reçu du Président de la République l'autorisation de soumettre à la Chambre un projet de loi relatif à un essai de mobilisation partielle qui aurait lieu dans le courant de l'automne prochain.

Il s'agirait, ainsi qu'on l'a déjà annoncé, de mobiliser un corps d'armée de l'Ouest ou du Midi, et de convoquer une section technique d'ouvriers de chemins de fer.

La dépense prévue pour cet essai de mobilisation ne dépasse pas quatre millions et demi.

Le projet que le général Boulanger a soumis à l'approbation du Conseil était depuis près de dix mois à l'étude ; le conseil d'Etat en avait été saisi sous le précédent ministère, et la dépense primitivement indiquée atteignait huit millions. A la suite de nouvelles études, ce chiffre a pu être réduit de trois millions et demi. Encore est-il probable que la dépense effective ne sera pas supérieure à 3,700,000 francs.

Il convient en effet de remarquer que l'intention du Gouvernement est de faire l'expérience projetée avec un appel normal des réserves du corps d'armée à mobiliser et que, grâce à cette coïncidence, une somme de 300,000 fr. pourra être prélevée sur le fonds annuellement inscrit au budget en vue de la convocation régulière des réservistes.

L'exposé des motifs du projet que le ministre de la guerre vient de soumettre à la Chambre ne contient naturellement aucune indication précise sur les conditions dans lesquelles sera faite la mobilisation projetée.

Le général Boulanger se borne à indiquer que cet essai de mobilisation n'aura pas lieu avant l'automne et qu'il ne s'appliquera qu'à un corps d'armée de l'Ouest ou du Midi.

Le Conseil aurait même décidé en prin-

cipe que le corps d'armée à mobiliser serait choisi de préférence parmi ceux dont le quartier général est dans la région de l'Ouest.

Suivant les conjectures générales, le choix du ministre de la guerre se porterait : soit sur le 10^e corps, dont le siège est à Rennes ; soit sur le 11^e corps, dont le siège est à Nantes ; soit sur le 9^e corps, dont le siège est à Tours ; soit sur le 4^e corps, dont le siège est au Mans.

RENTREE DU PARLEMENT

On entrain hier en séance avec des dispositions très-hostiles, dans la majorité républicaine. Un instant on a pu croire que la lutte allait s'engager entre les opportunistes et les ministériels. Mais l'attitude plus que modeste du cabinet, son effacement calculé ont causé quelques hésitations. Le cabinet en a bénéficié. Les hostilités sont momentanément suspendues. La trêve sera courte toutefois, si l'on en croit les rumeurs de couloirs. Au reste, on attend les résultats de l'entrevue des membres du cabinet avec les membres de la commission du budget. L'entrevue a été fixée à 4 heures. Le sort du ministère est en jeu. On s'explique donc la réserve de la majorité.

Dès le début de la séance, le ministre de la guerre a déposé son projet d'essai de mobilisation d'un corps d'armée, qui a été renvoyé à la commission du budget. Puis M. Boulanger s'est tu, se gardant bien d'intervenir en faveur du maintien à l'ordre du jour de la loi militaire. Il a laissé au président de la commission sur l'armée cette périlleuse initiative. La lutte a donc été circonscrite entre les présidents des commissions du budget et de l'armée. M. Wilson a demandé la priorité pour les sucres, M. de Mahy l'a invoquée en faveur de la loi militaire. Imitant la prudente réserve de M. Boulanger, le gouvernement, par l'organe du solennel Dauphin d'Amiens, s'est borné à dire qu'il était aux ordres de la Chambre,

qu'il discuterait ce qu'il plaisait à la Chambre de loi ordonner. Cette servilité gouvernementale, qui jure un peu avec les prétentions bruyantes du ministre de la guerre et de ses amis de l'extrême gauche, a été utile au gouvernement en cette occurrence. Elle lui a fait éviter un échec matériel, car la proposition de Mahy a été repoussée par 297 voix contre 227. L'échec moral infligé au gouvernement, et tout particulièrement à M. Boulanger, suffit pour aujourd'hui. On verra après.

La Chambre a adopté, après une courte discussion et à main levée, le relèvement du droit de dix francs par 100 kilog. sur les sucres.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

LE CONFLIT BUDGÉTAIRE

Le conflit entre le cabinet et la commission du budget s'est produit avant-hier. Comment finira-t-il ? On parle pour le résoudre d'une proposition de M. Méline consistant à porter les réductions à opérer sur le budget de 1888 au chiffre de 50 millions, en répartissant ces 50 millions par ministères. Si le gouvernement acceptait cette proposition, l'accord pourrait encore se faire quoique difficilement, au dire du moins des membres de la majorité de la commission.

MESURES DE PRÉCAUTION

Des mesures ont été prises ces derniers jours par le ministre de la guerre afin que les pièces circulant de bureau à bureau ne puissent être détournées un instant de leur destination.

En 1884, les conservateurs avaient obtenu, aux élections municipales de Paris, 34,820 voix.

En 1887, ils ont obtenu 48,044 voix.

Cela n'empêche pas les journaux répu-

blicains de dire que les conservateurs n'ont pas fait de progrès à Paris depuis trois ans.

Voici le comble de l'indifférence en matière électorale :

Dimanche, devait avoir lieu, à Marseille, l'élection d'un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Cavalier, républicain, décédé. Aucun des six bureaux n'a pu être formé, et il n'y a eu ni candidats, ni électeurs. Ce fait est sans précédent à Marseille.

A la suite du transfert de la faculté de Douai à Lille, le conseil municipal entier a donné sa démission.

Les électeurs étaient convoqués pour dimanche à élire de nouveaux conseillers. Mais ces électeurs ont montré d'une manière toute particulière leur réprobation des agissements du gouvernement républicain contre la prospérité de la cité douaisienne. Républicains et conservateurs ont agi dans cette circonstance avec un ensemble extraordinaire.

Il y avait 5,536 électeurs inscrits. Il y a eu 426 votants, parmi lesquels on relève 78 bulletins nuls et seulement 48 suffrages régulièrement exprimés. Sans doute ce chiffre est formé des fonctionnaires qui n'ont pas voulu encourir les foudres de M. Goblet.

Voilà un résultat auquel ne s'attendaient pas ceux qui ont décidé si malencontreusement le transfert à Lille des facultés établies jusqu'alors à Douai. La question n'est pas près d'avoir une solution définitive, si les habitants de cette ville savent montrer de l'énergie et de la persévérance.

LA MÉLINITE

La Gazette de l'Allemagne du Nord publie une communication au sujet de la mélinite.

La feuille gouvernementale prétend qu'à une époque déjà lointaine, des expériences avaient été faites à Berlin par les soins d'une commission d'artillerie et qu'il avait été re-

47 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA COMTESSE MADELEINE

Par M. DU CAMPFRANC

Elle allait ajouter : « sois sans crainte, un autre y pourvoira ; tu as un père, et ce père est riche et puissant... » mais elle s'arrêta, pâlisant tout à coup. Lâche encore une fois, elle ne pouvait se résoudre à faire l'aveu de son mensonge. Plus tard... demain peut-être... mais, en ce moment, où le regard de son fils, brillant, attendri, s'attachait sur elle, exprimant tant de respect et d'amour, était-ce possible ?

— Pardonne-moi tout ce que je te coûte, mon enfant...

Un sanglot souleva sa poitrine. Henri se mit à la calmer. Il la voyait si faible, si émue ; elle avait besoin d'être consolée, d'être soutenue. Son fils l'en aimait davantage, et à la joie mêlée et grave qui emplissait son âme, à la pensée d'être l'appui de sa mère, il sentait bien qu'il n'était plus un enfant.

— Mère, reprit-il, d'une voix caressante, soyez sans inquiétude sur mon avenir. Ma route est tracée. J'ai choisi ma voie. Je suis bien jeune

encore, mais j'ai sondé le vide de toutes les ambitions humaines ; elles ne peuvent satisfaire mon âme. J'aspire à m'élever davantage.

Elle l'écoutait ardente, avide, ne pouvant comprendre.

— Devenir un vaillant capitaine, un illustre écrivain, un savant ingénieur, serait peu de chose auprès du sort auquel j'aspire.

Et, tout bas, avec un long baiser sur le front de sa mère :

— Oh ! dites, vous m'approuverez, n'est-ce pas, vous me bénirez... Mais, dans la vie, je veux être un bon fils... et puis, plus tard, un prêtre du Seigneur.

Les yeux de Madeleine s'ouvrirent largement.

— Toi, un prêtre ; toi... toi, Henri... Dieu a daigné jeter les yeux sur mon fils ! Non, je ne suis pas digne, je ne suis pas digne d'avoir un enfant tel que toi !...

Un grand sanglot l'interrompit. Longtemps, elle pleura, s'humiliant, s'accusant en elle-même ; et, séchant tout à coup ses larmes, elle embrassa Henri avec passion en lui disant, à deux reprises :

— Je te bénis, mon enfant ; je te bénis.

XII

Henri allait avoir dix-neuf ans ; et, sa vocation s'affermissant, il se disposait à entrer au séminaire des Missions-Étrangères. Un peintre eût fait un

beau portrait de ce jeune homme, si le pinceau avait fidèlement rendu l'expression de ce visage sérieux et régulier, l'énergie de ce front large, légèrement bombé, surmontant ces yeux limpides d'un bleu d'azur, et cette bouche pleine de bonté, dont le sourire gagnait les cœurs. Sa voix avait un timbre grave ; toutes ses pensées étaient nobles et simples ; il aimait la poésie, le dévouement, l'honneur, la justice, la liberté dans le bien, et surtout les classes souffrantes. Il estimait très haut celui qui, résigné à sa condition humble, gagne le pain du jour à la sueur de son visage ; et, pour les pauvres, il éprouvait une pitié infinie. Il n'était point le philanthrope qui, sans cesse, étudie les questions sociales, améliorant en théorie, le sort de l'humanité ; mais le jeune homme généreux et charitable qui se dépouillait avec joie des petites sommes, bien modestes, dont il pouvait disposer, ne se réservant que le strict nécessaire, vivant en Spartiate, et portant ses vêtements usés jusqu'à la corde, à la grande admiration de sa vieille bonne, Marie-Josèphe, qui s'écriait, en joignant les mains :

— Ah ! Jésus, mon Dieu, avec cet habit-là pour sûr, vous ne ferez pas de jalousie aux pauvres gens que vous visitez dans leurs mansardes. C'est bien, cela, monsieur Henri. Le bon Dieu aime les gens charitables. Vous êtes tout comme mon pauvre frère Yvon, mon saint martyr.

Henri souriait, cherchait, dans le buffet, quelque réconfortant pour ses protégés, le cachait sous son paletot râpé, mais si soigneusement brodé, et sous lequel il avait toujours si grand air ; puis il s'en allait vers les malheureux. Un jour il prit ainsi une bouteille de vin vieux, et Marie-Josèphe entra, tout à la fois désolée et radieuse, dans la chambre de sa maîtresse :

— Ah ! madame, voilà monsieur Henri qui en a encore fait des siennes, il a trouvé le bon Frontignan que j'avais caché, et que je voulais lui faire boire pour fêter le saint Henri. Vous verrez qu'il trinquera à notre santé, avec de l'eau claire, en disant que c'est la boisson la plus saine. Saint Martin donnait la moitié de son manteau. M. Henri ferait mieux encore : il donnerait le sien tout entier.

Madeleine prit sur sa table de travail la photographie de son fils, que toujours elle avait posée devant elle ; puis elle se mit à considérer le beau visage qui lui souriait dans son cadre de peluche, et une larme frangea sa paupière, douce larme d'émotion et de tendresse. Elle l'essuya vivement pour qu'elle ne tombât point sur le satin blanc de l'éventail, où elle peignait une guirlande de fleurs, avec un art parfait.

Un jour de juillet, après une longue matinée passée à distribuer, dans de sombres réduits, les bons fournis par la société de Saint-Vincent-de-

connu que la mélinite se décomposait sous l'action du temps, que, par conséquent, elle ne pouvait servir à des usages militaires.

La Gazette ajoute qu'en France, on parait avoir renoncé à employer le produit en question.

Le Temps, parlant de la note de la Gazette de l'Allemagne du Nord, sur la prétendue désagrégation de la mélinite, dit : « Ce que l'on peut relever, dans cette note, c'est que la mélinite que possédaient les Allemands s'est désagrégée, ce qui ne prouve nullement que la mélinite de l'artillerie française se désagrège. »

« Il est du reste inexact que nous renoncions à l'emploi de cet explosif et que l'on détruisse le matériel fait en France. La preuve en est dans les récentes expériences contre la *Belleuse* et qui vont continuer prochainement. »

A l'occasion du 5 mai, date de l'anniversaire de la mort de Napoléon I^{er}, la Patrie a établi la statistique des victoires remportées par les armées françaises, de 1792 à 1815 ; elle n'en compte pas moins de cinq cent vingt et une, dont quatre-vingt-quatorze en batailles rangées. Les Autrichiens ont été battus deux cent trente-trois fois ; les Espagnols cent douze fois ; les Russes cinquante-quatre fois ; les Prussiens quarante-deux fois ; les alliés quarante-huit fois ; les Anglais trente-deux fois. Sur cet ensemble de batailles, la Patrie a choisi 365 faits d'armes pour former un calendrier patriotique, qu'elle intitule : *Une victoire par jour*.

On signale l'arrivée à Paris des principaux joailliers étrangers, qui sont allés aussitôt visiter les diamants de la Couronne, dont la mise en vente est fixée à demain jeudi 12 mai.

Ces joailliers sont : MM. Friedeman, Biederman-Graenistaden, Kischert, de Vienne et de Pesh ; Pambrothers, Garrard, Nant, Ochs, Keller, Warwick, Cosar, de Londres ; Fiffang-Moore, Randl, Smit, Wickam Staar-Weistamer, Marcus Bailly, d'Amérique.

Dufour, Bols, de Belgique ; Elymayer, de Dresde ; Kodinski, Bollin, de Russie ; Rossel, Hass, de Genève ; Chapsterman, Posno, de Constantinople ; Mellerio, Masriera, Tegeiro, d'Espagne.

La plupart de ces joailliers sont fournisseurs des cours étrangères.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — A la dernière réunion des membres de la conférence coloniale qui se tient à Londres, on a proposé de changer le titre que la reine Victoria porte en ce moment de « Reine d'Angleterre et impératrice des Indes », pour lui donner celui de « Reine du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande, des colonies et de leurs dépendances ».

Cette proposition semble répondre aux théories de ceux qui annoncent à bref délai

Paul, Henri se sentit un vif désir de respirer en dehors de l'atmosphère lourde de Paris. Il aimait infiniment la campagne, la grande nature. Il vint vers sa mère, toujours au travail. Doucement il lui tira des mains ses pinceaux :

— Mère, dit-il de sa voix caressante, voyez le beau soleil ! il égaie les vallons et les collines. Comme il ferait bon sous bois ! Que diriez-vous d'une promenade sous les futaies vertes... à nous deux ?

Elle acquiesça au désir de son fils, et tous deux se rendirent à la gare de l'Ouest. A l'heure suivante, ils étaient dans les bois de Sèvres.

La belle journée ! Ils s'assirent à l'ombre d'un chêne respecté depuis des siècles par le bûcheron ; un ruisseau serpentait à leurs pieds, baignant de ses vagues les roseaux de la rive ; une alouette chantait dans l'azur du ciel, et le soleil jetait une flamme de rayons, là-bas, au loin, sur les constructions majestueuses d'un château Louis XIII. Que de fois Henri était venu rêver aux missions lointaines au bord de ce ruisseau ! En imagination il longeait les fleuves immenses de l'Inde ou de la Chine, et sa pensée s'activait. Parfois, il écrivait au crayon, des strophes poétiques. Les heures passées dans cet étroit vallon lui paraissaient toujours trop courtes. Il aspirait l'air pur ; il buvait à la source intarissable de toute poésie ; sa poitrine se dilatait ; il jouissait en poète et en

la séparation des colonies de l'Angleterre.

RUSSIE ET ALLEMAGNE. — La Gazette de Moscou, mettant en parallèle les forces militaires de la Russie et de l'Allemagne, conteste l'hégémonie militaire allemande.

Les mesures que le gouvernement allemand prend à l'heure actuelle sont calculées de manière à maintenir l'illusion d'une prépondérance déçue.

La Russie possède des forces militaires suffisantes, et son attention est fixée, maintenant, sur le développement de ses forces navales.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 mai.

La perspective d'un emprunt à brève échéance paralyse les transactions : 3 0/0, 80.35 ; 4 1/2 0/0, 108.17.

L'action du Crédit Foncier s'est négociée à 1,362. Le marché des obligations foncières et communales à lots ne s'est pas départi de sa fermeté habituelle. On constate toujours des demandes suivies sur les emprunts 1879, 1880 et 1885 dont la hausse est loin d'être épuisée.

Le bilan de la Société Générale qui vient d'être publié fait ressortir le fonctionnement régulier des opérations de la société dont les bénéfices au 30 avril atteignent le chiffre de 1,497,799 fr.

La Banque d'Escompte reste stationnaire à 457 en attendant que les communications qui seront faites à l'assemblée du 28 courant lui fournissent un nouvel élément de hausse.

Les parents désireux de constituer une dot à leurs enfants doivent étudier avec soin le « Placement dotal » pratiqué par la Compagnie l'Abeille-Vie. Cette combinaison entièrement ingénieuse présente des avantages réels sur tous les modes d'assurance employés jusqu'à ce jour pour doter les enfants.

Les Polices A B de l'Assurance Financière trouvent parmi les petits capitalistes une clientèle nombreuse et empressée.

Les obligations du canal de Panama sont toutes en voie de progression et plus spécialement celles du dernier emprunt qui sont cotées bien au-dessus du cours d'émission. L'action est ferme à 406.

Demandes au comptant sur les actions de nos chemins de fer. Les obligations gardent leurs hauts cours.

Nouvelles militaires.

A l'avenir, les officiers d'ordonnance des généraux pourront être désignés d'office, sans que le consentement de l'officier employé soit nécessaire, et sans qu'il soit non plus indispensable de consulter l'officier général auprès duquel ledit officier d'ordonnance est appelé à servir.

LES HALTES-REPAS

Des expériences bien intéressantes et bien instructives viennent d'être prescrites par le général Boulanger. Elles concernent le fonctionnement des « haltes-repas » sur les grandes lignes des chemins de fer français.

Un premier exercice a été fait dans la nuit de samedi à dimanche, à la gare de Soissons, l'une des stations destinées, en cas de transports stratégiques, à pourvoir à l'alimentation des troupes nombreuses qui

artiste. Par les yeux, par les oreilles, il se laissait pénétrer d'harmonie, et, joyeux de vivre assis au bord du ruisseau, regardant tour à tour les roseaux, l'eau limpide, le ciel bleu, il remerciait Dieu d'avoir fait tant de belles choses.

En ce jour d'été, ses jouissances intellectuelles et poétiques étaient doublées encore de celles du cœur, que lui donnait la présence de Madeleine.

— Mère, disait-il, voyez le beau salon que la Providence nous a préparé. L'appartement est splendide : pour voûte, le ciel ; pour colonnades, les vieux chênes ; pour divan, la fougère et la mousse. Rien n'y manque. Entendez-vous la sérénade qui s'y donne ? Cette alouette et ce pinson forment un délicieux duo, accompagné par les notes cristallines de cette eau qui filtre à travers les touffes de joncs. Oh ! que la vie est belle ! Quand je regarde le monde de la grande nature à travers les rideaux flottants des branches vertes, tout me semble harmonie. Alors il m'est impossible de songer aux chagrins, à la douleur, qui sont pourtant le lot de l'humanité. Oubliez ici, pour un moment, qu'il y a des larmes sur la terre. Dites, le voulez-vous ? Oubliez, soyons heureux.

Elle souriait à cet enthousiasme juvénile.

— Oui, Henri, je veux bien ; là, près de toi, oublier qu'il y a des larmes sur la terre ; je voudrais l'oublier toujours !

(A suivre.)

arriveraient subitement de toutes les directions.

Sur un ordre du ministre, deux batteries d'artillerie, deux escadrons de dragons et deux bataillons d'infanterie sont partis de Compiègne, Tergnier et Laon : au fur et à mesure de l'arrivée des trains à Soissons, les hommes étaient conduits à la gare des marchandises transformée en réfectoire, par conséquent munie de bancs et de tables pour dix : on leur a distribué une ration de pain, une ration de café sucré et une ration d'eau-de-vie, c'est-à-dire un repas de nuit. Le repas terminé, les chevaux ont été abreuvés, puis on a procédé, en pleine voie, à l'embarquement et au retour.

Ces différentes manœuvres, pour les 3,784 hommes et les 570 chevaux, ont été faites en moins d'une heure.

Expériences très réussies.

Étaient présents : le général Lewal, l'état-major du 2^e corps et toute l'administration du chemin de fer du Nord.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

La Compagnie des chemins de fer à voie étroite de l'Ouest

Dans son numéro de samedi dernier 7 mai, la Gazette Française, organe de finances et d'entreprise de travaux publics, a publié l'article suivant, consacré à l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie des chemins de fer à voie étroite de l'Ouest :

« La réunion a eu lieu le 4 mai à Paris. Le rapport du président du conseil d'administration et celui du commissaire ont été approuvés. »

« Les deux administrateurs nommés par le conseil, en remplacement de MM. Lévy et Peyramy, démissionnaires, MM. Gladel et Sanguinetti ont été maintenus par un vote unanime. »

« L'assemblée a augmenté le nombre des membres du conseil qui, de 5 ont été portés à 7. Les nouveaux élus sont MM. Giacobbi et Delattre. »

« Le commissaire censeur nommé pour l'année 1887 est M. Bugne. »

« Nous trouvons dans le rapport du président du conseil la promesse pour les actionnaires d'être conviés dans peu de semaines à l'inauguration de cette voie nouvelle, dont la Compagnie, malgré l'hostilité locale, va doter la ville de Saumur. »

« Il n'est pas inutile de faire remarquer à ce propos que MM. les Saumurois et nos confrères de la région ont commis, à diverses reprises, une erreur qu'il est bon de rectifier. »

« Ces messieurs ont, sans doute très involontairement, confondu les entrepreneurs de construction de la voie, l'entreprise, — comme on dit en style de métier, — avec la Compagnie du chemin de fer à voie étroite, constituée le 4 juillet 1885. »

« La Compagnie n'a jamais changé de forme ni d'essence ; elle est aujourd'hui ce qu'elle était le jour de sa naissance. Elle a dû, à diverses reprises, il est vrai, modifier le personnel de son entreprise, qui a changé trois fois de mains, mais la Compagnie est restée en dehors des agissements des traitants. Elle est demeurée stoïque et calme, devant toutes les méfiances et les tracasseries de clocher, sachant bien que le public, lorsqu'il profiterait de la ligne terminée, rétablirait les faits et rendrait à César ce qui appartient à César. »

« L'heure n'est pas éloignée, où les fondateurs de l'entreprise et les premiers administrateurs de la Compagnie pourront jouir tranquillement d'un triomphe qu'ils ne devront qu'à eux-mêmes. »

La Compagnie des tramways a reçu hier à Saumur le matériel roulant destiné au service des voyageurs et au transport des marchandises.

Six voitures de première et de seconde classe ont traversé la ville de la gare d'Orléans au dépôt, quai de Limoges. Elles étaient traînées par la petite locomotive qui a fait le service du balast. La Compagnie a apporté le plus grand soin à les faire construire ; rien n'a été négligé comme luxe et confortable, et le constructeur a appliqué

tous les perfectionnements que donne une longue expérience.

C'est la première fois que la locomotive a traversé la ligne des ponts.

Cette réception indique que les travaux touchent à leur fin et que la Compagnie compte prochainement faire l'inauguration et ouvrir le service régulier.

Les opérations du conseil de revision, commencées hier à Saumur pour le canton nord-est, ont continué aujourd'hui pour le canton sud et se termineront demain jeudi, à 9 heures, pour le canton nord-ouest.

COMMUNE DE SAUMUR

Classement, en 1887, des Chevaux, Juments, Mulets et Mules et des Voitures attelées

La Commission chargée de procéder, en 1887, au classement des chevaux, juments, mulets et mules et voitures attelées, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, en cas de mobilisation, se rendra dans la commune de Saumur, les 3, 4 et 6 juin 1887, à 7 heures du matin : le 3, quartiers Saint-Pierre, Petit-Puy et Beaulieu ; le 4, quartiers de Nantilly et Saint-Nicolas ; le 6, quartier des Ponts.

La réunion aura lieu au Champ-de-Foire.

Les propriétaires sont en conséquence invités à présenter dans l'endroit désigné, aux jour et heure indiqués, tous les chevaux, juments, mulets et mules en leur possession, ayant atteint l'âge minimum fixé par la loi, compris ou non dans les classements antérieurs, ainsi que leurs voitures attelées.

BRÉZÉ

A l'occasion de l'Assemblée de Brézé, 19 mai, la société de Tir « la Brézéenne » organise un concours de tir.

1^{er} Cible d'honneur (carabine de précision, distance 12 mètres).
Chaque tireur ne pourra tirer que trois cartons. (Prix du carton, 4 fr.)

1^{er} prix, un fusil Lefaucheur, calibre 16, d'une valeur de 80 fr. ; — 2^e prix, un revolver ; — 3^e prix, un carnier de chasse ; — deux diplômes.

2^e Cible (carabine de précision, distance 12 mètres). Tir à volonté.

1^{er} prix, une carabine Flobert à tirette, d'une valeur de 35 fr. ; — 2^e prix, un revolver ; — 3^e prix, un plat cuivre ; — 4^e prix, flambeaux ; — six autres prix et deux diplômes.

Le tir ouvrira à midi, à la grande Palène, et sera clos à 5 h. 1/2 du soir.

NUAILLÉ. — La semaine dernière, le nommé Jean Begaud, charpentier à Passavant, travaillait sur une maison en construction, au lieu dit le Petit-Saint-Louis, commune de Nueil.

En passant sur le mur, l'ouvrier fut pris d'étourdissement, perdit l'équilibre et tomba sur le sol. Relevé aussitôt par les hommes qui étaient présents, le malheureux fut transporté à l'hôpital de Nueil. C'est là qu'il reprit connaissance. Mais, malgré les soins du médecin, Begaud expira le lendemain, à 6 heures du matin.

LA FÊTE DES FLEURS A ANGERS

La quête faite à la cavalcade de dimanche au profit des pauvres a produit 2,393 fr.

COUR D'APPEL D'ANGERS

Dans son audience du samedi 7 mai, la Cour d'appel statuant sur un jugement du tribunal civil d'Angers, condamnant la Compagnie des chemins de fer d'Orléans à servir aux femmes Poitevin, Pagès et Volant, veuves des malheureux employés tués dans le terrible accident de la gare Saint-Laud, a augmenté le montant des rentes que la Compagnie doit payer aux veuves, mais a diminué la somme à verser immédiatement.

COURSES DE SEGRÉ. — On lit dans le *Mercure segréen* :

« M. Roger de la Borde, secrétaire de la Société des courses, nous apprend que la Société des steeple-chases de France accordera cette année, pour les courses de Segré, un prix de quatrième série (2,600 fr.), malgré les mauvaises recettes faites sur les

hippodromes de Paris depuis l'interdiction des paris.

« C'est de bon augure pour le succès de nos courses, qui tendent à devenir de plus en plus intéressantes. »

POITIERS.

Mort sur la tombe de sa femme. — Dimanche matin, à 10 heures, on procédait, dans le cimetière de l'Hôpital-des-Champs, à l'inhumation de M^{me} Pradeau, née Chapron.

Dans le nombreux cortège se trouvait M. Écalle, âgé de 76 ans, cordonnier, rue des Trois-Pâturiaux, qui, à la suite de l'inhumation de M^{me} Pradeau, se rendit sur la tombe où repose depuis moins de deux ans M^{me} Écalle.

M. Écalle était à genoux sur la sépulture de sa femme depuis quelques secondes, lorsqu'il tomba à la renverse en poussant un cri.

M. Gigot fils, fabricant de treillages, qui se trouvait à peu de distance, se porta immédiatement au secours de M. Écalle, mais il était déjà trop tard, ce dernier venait de succomber à une attaque d'apoplexie foudroyante.

On écrit de Saint-Jouin-de-Milly (Deux-Sèvres) :

« Plusieurs enfants, sous les yeux et la garde de deux lavandières, jouaient sur les bords d'un affluent de la Sèvre déjà trop célèbre dans le pays par le souvenir des accidents qu'il rappelle. Trois de ces enfants, se dérobant à toute surveillance, se mirent à longer le cours d'eau parsemé de fosses profondes, lorsque l'un d'eux, Antonin Guédon, âgé de cinq ans, perdant l'équilibre, tombe dans la rivière. Au bruit de la chute du corps et au cri d'effroi des autres enfants, les deux femmes accourent. Éperdues, effolées, ne sachant que faire en présence de l'enfant qui se noie, elles appellent au secours. Par une véritable providence, M. le curé passait sur le chemin, à une centaine de mètres de là. Entendant le cri d'appel, il vole au secours et, parvenu sur les bords de la rivière, sans hésiter, sans calculer le danger, il se jette à l'eau avec sa soutane et est assez heureux pour retirer l'enfant et le remettre sain et sauf entre les bras de la pauvre mère éplorée. »

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE SAINT-MALO

On télégraphie de Saint-Malo qu'aux élections municipales qui ont eu lieu dimanche, la liste conservatrice tout entière a passé avec une majorité de 150 voix.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 9 Mai.

| | Froment | Avoine |
|-----------------|--------------|------------|
| Angers, l'hect. | 19 50 à 20 » | 10 » à » » |
| Saumur, | 20 » 20 50 | 9 » » » |
| Baugé, | 18 50 19 » | 9 » » » |
| Segré, | 19 25 » » | 8 50 » » |
| Beaupréau, | 19 » » » | 8 50 » » |
| Montfaucon, | 19 » » » | 8 50 » » |

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE RETOUR DU MARIN

Suzanne repoussa donc le bouquet superbe qu'en d'autres temps elle eût accepté avec joie et persista dans une attitude propre à imposer un terme aux suaves illusions qui cessaient d'être permises.

Non-seulement fort surpris, atteint déjà de funestes pressentiments, Claude ne voulait-il pas saisir une main de la jeune fille, tandis que ses regards l'interrogeaient ?

— Laissez-moi ! monsieur, laissez-moi ! ordonna-t-elle brusquement.

— Qu'entends-je ? Est-ce bien Suzanne qui parle ? oh ! non ! je ne veux pas le croire. Ce qu'il y a de vrai, ce qui ne sortira jamais de mon souvenir, c'est le baiser dont mon âme frémit encore.

— Et que je me reproche infiniment.

— Suzanne ! Suzanne ! supplia Claude, au comble d'un étonnement douloureux, ce langage n'est pas sérieux. Vous êtes en colère : pourquoi ? De grâce, apprenez-moi vite le motif de votre courroux et ce que je dois faire pour l'apaiser... Vous gardez le silence ? Vous détournez les yeux ? Il faut

| | | |
|-------------------|-------------|-----------|
| Montrevaux, | 19 » » » | 8 50 » » |
| Chemillé, | 17 50 18 » | 8 50 9 » |
| Cholet, | » » » » | » » » » |
| Champtoceaux, | 19 » » » | 9 50 » » |
| St-Flor-le-Vieil, | 19 » » » | 9 50 » » |
| Vihiers, | 16 25 16 50 | 8 50 9 » |
| Brissac, | 19 50 20 » | 8 75 8 50 |
| Chalonnais, | 19 » » » | 8 75 9 » |
| Doué, | 18 50 19 50 | 8 » 8 50 |

A Nantes, blés américains, de 24 50 à 25 » les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 24 50 à 25 » les 100 kilos.

Avis aux Propriétaires et Jardiniers

M. Douesnel, ÉPICERIE CENTRALE, Saumur, a mis en vente 500 Tortues terrestres aux prix de 0,75 c., 1 fr., 4 fr. 25 et 1 fr. 50, selon grosseur.

FAITS DIVERS

M. Édouard Thierry, ancien directeur du Théâtre-Français, publie sur la *Comédie-Française* des pages qui sont pleines de renseignements curieux. En voici un :

« 12 mai. Vu M^{me} Agar. Elle est allée hier soir au concert des Tuileries... On s'est empressé autour d'elle ; on l'a priée de lire l'*Idole*, comme pièce de circonstance au moment où la colonne Vendôme allait être jetée par terre. Elle s'y est refusée précisément à cause de la circonstance. On l'a priée de chanter la *Marseillaise*.

« Elle a refusé également de le faire, et, montant sur l'estrade, elle a dit bravement au public qu'elle avait chanté la *Marseillaise* en face de l'étranger, et de toute son âme, mais que n'ayant plus l'ennemi de la France devant elle, elle ne voulait plus savoir le cri de l'appel aux armes et ne le savait plus.

« Silence profond. Par où le public allait-il en sortir ? Il en est sorti par un immense applaudissement. »

Que devient maintenant la légende qui a couru si longtemps sur l'éminente tragédienne et qui la représentait comme une affreuse communarde ?

UN NOUVEAU MOZART

Un pianiste de 9 ans vient de se révéler comme un artiste extraordinaire. Son intelligence musicale est aussi développée que sa science d'exécution.

Josèphe Hofmann est né à Cracovie et élève de son père qui est chef d'orchestre au théâtre impérial de Varsovie. Il a déjà donné quatorze concerts à Berlin, dans lesquels il a joué les concertos avec orchestre de Beethoven, et les morceaux les plus difficiles de Liszt, de Chopin et de Rubinstein. Il a fait une tournée brillante en Allemagne et en Danemark, et il a joué plusieurs fois à la Cour de Copenhague.

Rubinstein, qui lui porte un vif inté-

que j'aie été bien coupable. Oh ! par pitié ! Suzanne, chère Suzanne, expliquez-vous.

Il était à genoux. La jeune fille fut sur le point de crier :

— Relevez-vous. Cessons, moi une affreuse comédie et vous des prières inutiles. Je vous aime ! je vous aime !

Hélas ! à l'instant où ce désir allait l'entraîner, est-ce qu'elle n'entrevit point Gaspard Beaudouin, prompt à se faufiler derrière une tonnelle verdoyante ? Ne lui sembla-t-il pas également qu'une arme, serrée avec force, était prête à servir des projets de vengeance ?

— Que je fournisse le moindre prétexte et Claude sera victime de sa témérité, songea Suzanne.

Réduite à l'extrême ressource de la faiblesse, de la frayeur et d'un chagrin sans pareil, incapable d'ailleurs de raisonner entièrement sa conduite, elle se prit à débiter avec les éclats d'une gaieté fausse, d'autant plus exagérée et surprenante :

— Ah ! ah ! ah ! Claude, agenouillé, les bras tendus, les yeux dans l'espace, vous êtes bien amusant comme ça ! Ne vous relevez donc pas... ah ! ah ! ah ! vit-on rien de plus comique ? Je n'ai jamais tant ri !

Vous avez raison de penser que jamais non plus ordre étrange ne fut désobéi avec précipitation

rêt, assure qu'il n'était pas lui-même aussi fort à quatorze ans, que l'est aujourd'hui, à neuf ans, le petit Hofmann.

Cet enfant prodige a commencé à jouer du piano dès l'âge de quatre ans et demie, et a composé à l'âge de cinq ans. Une série de morceaux composés par lui sont édités à Copenhague et à Berlin.

Ce nouveau Mozart va se faire entendre prochainement à Paris.

CONSEILS ET RECETTES.

RECETTES POUR ENLEVER LES TACHES GRASSES SUR LES PLANCHERS

Se procurer chez un tanneur une certaine quantité de tan frais que l'on humecte légèrement avec un peu d'eau chaude avant de s'en servir. Frotter avec force les taches d'huile ou de graisse qui se trouvent sur les planchers.

Il est certaines taches qui exigent que l'opération soit renouvelée plusieurs fois.

On peut, sans inconvénient, frotter avec le tan le tour de la tache, le plancher n'en souffrira pas ; mais il est convenable, avant de terminer, de frotter à la seconde fois le pourtour de la place qui a été humectée d'abord, afin d'éviter que la roussure du tan ne paraisse. Si les planchers sont cirés, il suffira de passer les brosses lorsque la place sera sèche ; s'ils ne le sont pas, on se borne à laver légèrement l'endroit où le tan a passé.

On peut également employer le tan pour remettre à neuf un plancher tout entier qui serait complètement sale ou d'une teinte trop foncée.

Il est bon de dire que la personne qui frotte avec le tan doit prendre quelques précautions pour éviter que le peu d'acide qu'il contient n'exerce une influence désagréable sur la peau des mains ; cette influence ne peut pas du reste être dangereuse. Pour enlever la roussure que le tan imprime sur les doigts, on peut employer avec succès quelques gouttes d'huile.

Nouvelles à la main.

Rapineau entre un jour dans un magasin de vêtements confectionnés ayant pour enseigne : « Aux cent mille paletots. »

— Vous avez cent mille paletots ? dit-il au patron.

— Oui, monsieur.
— Est-ce que vous êtes occupé en ce moment ?
— Non, monsieur.
— Eh bien ! je vais les essayer.

Examen de médecins militaires.

— Supposez, dit le professeur, qu'un soldat viennois se plaigne à vous de manque d'appétit, de forces... Quel adjuvant emploieriez-vous pour le faire marcher ?

Le candidat, avec des yeux féroces :
— L'adjuvant de semaine !

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un livre précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître.

Il a pour titre **DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée**, et est publié par le docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable si justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris, MM. Beni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Desarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, de Soyre, etc.

Ce dictionnaire contient : — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie ; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer ; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits ; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents ; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards ; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le **DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE** est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

En vente la 48^e série.

Avis aux vrais amateurs d'Huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. Louis MABILEAU, fabricant, rue de Poitiers, 34, au prix de 2 fr. 20 le kilog.

Remise pour les ventes en gros.

Théâtre de Saumur

Tournée FRÉDÉRIC ACHARD

SAMEDI 14 mai 1887,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE Du grand succès du Gymnase

LA COMTESSE SARAH

Pièce en 3 actes, de M. Georges ORNET.

BOURSE DE PARIS

DU 10 MAI 1887.

| | |
|---------------------------|--------|
| Rente 3 0/0. | 80 35 |
| Rente 3 0/0 amortissable. | 83 75 |
| Rente 4 1/2. | 103 90 |
| Rente 4 1/2 (nouvelle). | 108 25 |
| Obligations du Trésor. | 512 » |

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

plus grande.

Bouleversé au point de se croire sous la domination d'un cauchemar exécrable, Claude aurait voulu fuir. Ses jambes le trahirent dès les premiers pas. Alors, il cacha son visage dans ses mains que secouait une agitation violente et fondit en larmes.

A cette vue, impuissante à se maîtriser davantage, sans toutefois oser franchir la distance qui la séparait de son malheureux ami, Suzanne fit doucement entendre, d'une voix désolée :

— Oh ! qu'ai-je fait ? une chose indigne ! et cela pour éloigner celui que j'aime, en faveur d'un homme qui possédait mon respect, mon estime, rien de plus ! oh ! c'est trop de souffrance ; je n'ai plus maintenant qu'à mourir !

Elle aussi, la pauvre, manqua de force pour quitter ce lieu fatal, et des sanglots, impossibles à contenir, soulevèrent sa poitrine.

V

La filleule de Catherine Lambert n'avait pas été dupe de son imagination. Gaspard Beaudouin, presque invisible, assistait à une scène à laquelle, du reste, il devait bien s'attendre, puisqu'il était arrivé avec mystère, c'est-à-dire flairant quelque révélation terrible.

Pourtant ses craintes à cet égard avaient considérablement diminué.

Les discours de Jean La Boussole, de Grande-Misaine, de Maigrefoc, pris, on se le rappelle, pour confident de ses timides amours, sûrement aussi de copieuses libations, avaient exercé leur salutaire influence. L'état de son esprit en quittant de nouveau la table était une sérénité d'emprunt, si vous le voulez, mais contre laquelle ne devaient agir que des preuves matérielles, indiscutables.

Ces preuves se manifestèrent sous la forme de Claude arrivant avec une gerbe de fleurs et des allures particulières, faciles à interpréter.

La réunion des jeunes gens, quoique moins significative que la précédente, suffit à précipiter notre marin du troisième ciel sur la terre.

— Mille millions de sabords, de tribords ! gronda-t-il, enflammé de colère par la cruelle découverte ; et sûrement il n'y eut pas loin de sa main frémissante à l'instrument de mort pendu à sa ceinture.

Cependant, une âpre curiosité, familière aux jaloux, domina la colère exposée à ne point reculer devant un crime. Le retard ainsi causé permit à plusieurs sages réflexions de modérer sa fureur.

(A suivre.)

ALFRED SÉGUIN.

FAILLITE HEMERY, HENRI

Les créanciers de la faillite du sieur Hemery, Henri, marchand mercier à Saumur, sont invités à se rendre le mardi 17 mai 1887, à 9 heures du matin, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, pour être consultés sur l'état des créanciers présumés, que sur la nomination du syndic définitif, ainsi que sur l'opportunité de procéder immédiatement à la réalisation de l'actif par la cession du fonds de commerce.

(331) Le Greffier, GAUTIER.

Etudes de M^e HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1, et rue du Temple, n° 14, et de M^e BREVET, notaire à Tigné, et BESSON, notaire à Coron.

A VENDRE

Sur licitation,

En 2 Lots,

En la mairie de la Salle-de-Vihiers, et par le ministère de M^e BREVET, notaire à Tigné, et de M^e BESSON, notaire à Coron.

PLUSIEURS

Parcelles de Terre ET PRÉS

Situées commune de la Tour-Landry, canton de Chemillé, arrondissement de Cholet (Maine-et-Loire).

Dépendant de la communauté ayant existé entre les époux GALLARD-CATLEAU et de la succession du sieur GALLARD.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 5 juin 1887, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et signifié, Et aux requêtes, poursuites et diligences :

- 1° de M^{me} Marie Caillaud, cultivatrice, demeurant au Haut-Breil, commune de la Salle-de-Vihiers, veuve de M. Jean Gallard ;
- 2° M. Jean-Pierre Gallard, cultivateur, demeurant au Haut-Breil, commune de la Salle-de-Vihiers ;
- 3° M. Pierre-Alexis Gallard, cultivateur, demeurant au Grand-Bois-Jouan, commune de Coron ;
- 4° M. André-Jean Gallard, jardinier, demeurant à Bourgueil ;
- 5° M. Joseph Gallard, jardinier, demeurant au Haut-Breil, commune de la Salle-de-Vihiers ;
- 6° M. Louis-Jean Gallard, cultivateur, demeurant à la Petite-Rochelle-s-Aubiers (Deux-Sèvres) ;
- 7° M^{me} Léonie-Clémence Gallard, épouse de M. Mathurin Chabosseau, cultivateur, avec lequel elle demeure à la Rousselière, commune de Chanteloup (Maine-et-Loire), et celui-ci tant en son nom personnel que pour assister et autoriser ;

Ayant tous pour avoué constitué M^e Henry LECOY, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1 ; En présence ou eux dûment appelés :

1° De M^{me} Modeste-Jeanne Gallard, épouse de M. Félix-Jean Levêque, menuisier, avec lequel elle demeure à Beaulieu, canton de Loiron (Mayenne), et celui-ci tant en son nom personnel que pour assister et autoriser sa dite épouse,

Ayant pour avoué constitué M^e Albert, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue de la Petite-Douté ;

2° M. Michel Gourdon, propriétaire, demeurant à Faveraye (Maine-et-Loire).

« Pris au nom et comme tuteur » du mineur Louis-Michel Gourdon, « son petit-fils, issu du mariage de » Michel Gourdon et de Jeanne Gallard, tous deux décédés, »

Ayant pour avoué constitué M^e Vincent Le Ray, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché-Noir ;

3° M. Alexis Gallard, cultivateur,

demeurant à la Touche, commune de la Salle-de-Vihiers,

« Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc dudit mineur Gourdon, » nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille du » mineur, prise sous la présidence de » M. le juge de paix du canton de » Vihiers, le vingt-six janvier mil huit » cent quatre-vingt-sept, »

Il sera, le dimanche cinq juin mil huit cent quatre-vingt-sept, en la mairie de la Salle-de-Vihiers, à une heure de l'après-midi, procédé, par le ministère de M^e BREVET, notaire à Tigné, et BESSON, notaire à Coron, commis à cet effet par le jugement du dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-sept, sus-énoncé, à la vente sur licitation, en deux lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles ci-après désignés, dépendant des communautés et succession Gallard-Catleau, sur les lotsissements et mises à prix suivants.

1^{er} Lot.

Ce lot comprend les immeubles suivants, situés près le village de la Grande-Denechère, commune de la Tour-Landry.

Art. 1^{er}. — Le Chesneau, terre, porté au cadastre sous le n° 213, contenant soixante-seize ares, joignant au levant le Champ-d'Ajones ci-après, haie à ce dernier, au nord l'Ouche-du-Pré-Neuf et le Pré-Neuf réunis ci-après, haie à ce dernier, au couchant la route de la Tour-Landry à Cossé, au sud Viau, haie des présentes, au sud-ouest la veuve Bodineau, haie à cette dernière.

Art. 2. — Le Champ-d'Ajones, terre, porté au cadastre sous le n° 206, contenant soixante-treize ares, joignant au levant les héritiers Jouet, haie à ces derniers, au sud-est les mêmes, haie des présentes, au sud-ouest Defoy et Viau, haie des présentes, au couchant le Chesneau ci-dessus, haie des présentes, et au nord le pré des Nostards ci-après, moitié de la haie à partir de la pièce du Chesneau ci-dessus.

Art. 3. — Le pré des Nostards, pré, porté au cadastre sous le n° 201, contenant quatre-vingt-quatorze ares, joignant au levant le petit pré des Nostards ci-après, haie des présentes, au sud le Champ-d'Ajones ci-dessus, moitié de la haie des présentes, allant rendre au petit pré des Nostards, au couchant l'Ouche du Pré-Neuf et le Pré-Neuf réunis ci-après, haie à ce dernier, au nord une portion de pré ci-après, haie à ce dernier, Blouin, haie à ce dernier, et les terres de la Troitière, haie des présentes.

Art. 4. — Le petit pré des Nostards, pré, porté au cadastre sous le n° 202, contenant quarante-deux ares, joignant au levant les terres de la Confredière, haie à ce dernier, au sud les héritiers Jouet, haie des présentes, au nord les terres de la Troitière, haie des présentes, au couchant le pré des Nostards, ci-dessus, haie à ce dernier.

Art. 5. — Le Pré-Neuf et la petite ouche du Pré-Neuf, réunis, terre, porté au cadastre sous les n° 214 et 214, contenant soixante-neuf ares soixante centiares, joignant au couchant la route de la Tourlandry à Cossé, au nord une portion de pré ci-après, haie à ce dernier, au levant le pré des Nostards ci-dessus, haie des présentes, au sud le Chesneau ci-dessus, haie des présentes.

Art. 6. — Une portion de pré, porté au cadastre sous le n° 199 F, contenant cinquante ares quatre-vingt-douze centiares, joignant au couchant la route de la Tourlandry à Cossé, le Pré-Neuf et la petite ouche du Pré-Neuf réunis ci-dessus, haie des présentes, au levant Blouin, haie à ce dernier, au nord Blouin, séparé par des bornes.

Art. 7. — Le Grand Ormeau, terre, porté au cadastre sous le n° 186, contenant soixante-douze ares, joignant au sud-est la route de la Tourlandry à Cossé, au sud-ouest Blouin, haie à ce dernier, au nord-ouest les héritiers Jouet, moitié de la haie des présentes, à partir de Blouin, au nord-est Supiot, haie des présentes.

Art. 8. — Les Tappiers, terre, porté au cadastre sous le n° 190 F, contenant vingt-huit ares soixante-ouze centiares, joignant au sud-est la route de la Tourlandry à Cossé, au sud-ouest Supiot, haie des présentes, au nord-ouest Beloin, bornes entre, au nord-est François Bodineau, haie à ce dernier.

Sur la mise à prix de dix mille francs, ci..... 10,000 fr.

2^e Lot.

Ce lot est formé des immeubles suivants, tous situés en la commune de la Tour-Landry, près le village de

la Grande-Denechère.

Art. 1^{er}. — Le Petit Pré, pré, contenant trente ares soixante centiares, section D, numéros 150 et 151 du plan cadastral, joignant au levant une pièce de terre au sieur Jouet, au midi le chemin de la Salle, au couchant pièce de terre à la famille Ménard dont la haie de séparation est des présentes, au nord le Champ-de-la-Chenais, ci-après.

Art. 2. — Le Champ-de-la-Chenais, terre, contenant soixante-onze ares, numéro 149 du plan cadastral, joignant au levant la pièce de terre du sieur Jouet sus-mentionnée, au midi le Petit-Pré ci-dessus, au couchant la pièce de terre de la famille Ménard sus-mentionnée, haie séparative des présentes, du même côté le Champ-de-la-Renauderie et le Grand-Pré ci-après, au nord le Champ-des-Marzelles ci-après.

Art. 3. — Le Champ-de-la-Renauderie, le Grand-Pré et le Champ-du-Grand-Pré, terre et pré, contenant en totalité un hectare cinquante ares cinquante centiares, porté sous les numéros 147 et 148 du plan cadastral.

Ces trois objets, se tenant, joignent au levant le Champ-des-Marzelles ci-après et le Champ-de-la-Chenais ci-dessus, au midi la pièce de terre sus-mentionnée à la famille Ménard, haie séparative moyenne, au couchant un pré à ladite famille Ménard qui a la haie ; du même côté un autre pré à la même famille dont la haie séparative est des présentes, au nord le Grand-Pré, le second pré sus-mentionné à la famille Ménard qui a la haie, et le Champ-du-Grand-Pré, le même pré à la même famille Ménard dont la haie est des présentes, au nord encore un pré au sieur Supiot qui a la haie.

Art. 4. — Le Champ-des-Marzelles, terre, contenant un hectare quinze ares, numéros 140 et 141, joignant au levant le pré et terre du sieur Supiot, au midi la pièce de terre sus-mentionnée du sieur Jouet, du même côté le Champ-de-la-Chenais ci-dessus, au couchant le Grand-Pré et le Champ-du-Grand-Pré de l'article précédent, au nord-ouest le pré au sieur Supiot dont il est parlé à l'article précédent, au nord le chemin d'exploitation de la Marzelle dont il sera parlé plus loin.

Art. 5. — La pièce de la Marzelle, terre et pré, contenant un hectare cinquante-un ares, n° 143, section D, joignant au levant le chemin du Co-teau, au couchant une pièce de terre à la famille Ménard, au nord pièce de terre dépendant de la métairie de la Roche-sur-Cossé, moitié environ de la haie à prendre vers couchant et nord des présentes, au midi un chemin d'exploitation, faisant partie de la pièce de la Marzelle du présent article, mais par lequel ont droit de passage le sieur Supiot pour l'exploitation de son pré de la Marzelle, et la famille Méard pour l'exploitation du Champ des Grés.

Sur la mise à prix de douze mille francs, ci..... 12,000 fr.

Total des mises à prix, fixée par le jugement sus-énoncé : vingt-deux mille francs, ci..... 22,000 fr.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le six mai mil huit cent quatre-vingt-sept.

LECOY.

Enregistré à Saumur le mai mil huit cent quatre-vingt-sept, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;

2° A M^e BREVET, notaire à Tigné, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3° A M^e BESSON, notaire à Coron.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1887

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Palens, n° 10,

Avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e VENDANGEON, notaire à Argenton-Château (Deux-Sèvres).

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

En bloc ou par lots.

LE DOMAINE

De la Haute-Colle

Situé commune du Breul-sous-Argenton,

A proximité d'Argenton-Château, sur le bord de la grande-route d'Argenton à Vihiers.

Ce domaine forme un seul ensemble et contient en totalité environ 147 hectares 50 ares ; il consiste dans :

1° La RÉSERVE du Propriétaire, comprenant :

Une maison de maître et de nombreuses servitudes, un jardin anglais au-devant avec vaste jardin potager sur le côté, contenant 1 hectare 80 ares.

Et le bois taillis de la Pitarde, âgé de 12 ans, contenant 11 hectares.

2° La MÉTAIRIE de la HAUTE-COLLE, exploitée par les frères Mary, contenant 51 hectares.

3° La MÉTAIRIE de la BATARDE-RIE, exploitée par Berson, contenant 84 hectares.

Sur ces métairies et plus particulièrement sur la Haute-Colle, il existe des terrains très propres à la culture de la vigne et il est facile d'y créer des prairies.

BEAU PAYS DE CHASSE

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. NICOLAS, propriétaire à Argenton-l'Église, soit audit M^e VENDANGEON, notaire.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE

Maison Bourgeoise

Confortable,

Située au centre du Pont-Foucharde,

Composée d'un salon, salle à manger, petit salon, office, cuisine. Au premier : 4 chambres et leurs cabinets, mansardes ; écurie, remise ; vaste jardin, charmilles et bosquets.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire.

Etude de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE BELLE MAISON

Située à Gauré, commune de Varennes, en parfait état,

Comprenant :

Plusieurs pièces au rez-de-chaussée, plusieurs pièces également au premier étage et grenier ;

AUTRE PETITE MAISON au levant de la précédente ;

Jardin devant ces maisons.

Le tout joint au midi la levée de la Loire et était occupé précédemment par M^{me} veuve Milsonneau.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e BRETON, notaire.

PAONS A VENDRE

S'adresser à M^{me} DENIEAU, à Allonnes. (328)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1887,

UNE MAISON

AVEC JARDIN

Rue de Bordeaux, n° 17.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, DEUX

VASTES MAGASINS

Situés au Pont-Foucharde.

S'adresser à M. CHOLET, place Saint-Michel, Saumur. (261)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

Un Magasin de Lingerie

Et Confection

Situé au centre du commerce.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Magasin d'Épicerie

et Débit de vins

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Voiture Américaine

4 places,

Couverte ou découverte. — Très bon marché.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Joli CHEVAL BAI, demi-sang, 6 ans, très-belles allures, se monte et s'attelle bien.

S'adresser à M. RICHARD, vétérinaire. (326)

BOULANGERIE LEROY

5, rue Saint-Jean, Saumur.

M. LEROY a l'honneur d'informer sa clientèle, ainsi que les boulangers et pâtisseries, qu'il tient à leur disposition la levure-crème à 1 fr. 20 le demi-kilogramme.

Spécialité de Gluten pour diabétiques. — Pains de fantaisie en tous genres. — Son et Farine. (324)

ON DEMANDE un garde particulier, sachant s'occuper d'agriculture.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

On accepterait un ménage.

S'adresser au bureau du journal.

Une DAME jeune, au courant de la comptabilité et du commerce, désire un emploi, soit comme caissière ou comme vendeuse.

S'adresser au bureau du journal.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 231 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 161 Européens, a donné 161 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'Imprimeur soussigné.